# ARRÊTÉ D'APPLICATION

**D'UNE SANCTION DISCIPLINAIRE DU 1ER GROUPE :**

# EXCLUSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS POUR UNE DURÉE DE 3 JOURS MAXIMUM

**DE M …………………………………………………………….**

# GRADE ………………………….………………………………

Le Maire (ou le Président) de ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, relati f à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il est reproché à M ……………………………………………………d'avoir manqué à l'obligation de ,

OU

d'avoir commis telle faute ,

Considérant que M a été informé de son droit à

communication de son dossier,

Considérant que M a pris connaissance de son dossier (*éventuellement*),

# A R R E T E

## ARTICLE 1 :

Une exclusion temporaire de fonctions de jours *(3 jours maximum)*, sanction du 1er groupe

figurant à l'article 89 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée est infligée à M ……………………………

……………………………………….. grade ,

## ARTICLE 2 :

La sanction visée à l'article 1er ci-dessus prend effet du ……………………..au ……..……………….

Cette période n’entre pas en compte pour le calcul de l’ancienneté pour l’avancement et la retraite.

## ARTICLE 3 :

Pendant cette durée, une retenue de /30ème est opérée sur la rémunération de

M ,

## ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

* Notifié à l'intéressé*(e)*. Ampliation adressée au :
* Président du Centre de Gestion,
* Comptable de la collectivité.

Fait à .................................... le ....................................

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire *(ou le Président*),

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :